

MEDINCELL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
650, rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Becouze
34, rue de Liège
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2020)

A l'assemblée générale
MEDINCELL
3, rue des Frères Lumière
34830 JACOU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDINCELL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 4 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui expose, entre autres, les incidences de la crise Covid-19, en particulier sur l'activité de la société et du groupe.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
Détermination du chiffre d'affaires Voir note « 4.6 – Principes comptables - Chiffre d'affaires » et note « 18 – Chiffre d'affaires »	
Au 31 mars 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 2,9 millions d'euros. La comptabilisation du chiffre d'affaires liée aux contrats constitue un point clé de notre audit pour les raisons suivantes : • La complexité des contrats conclus ; • Le fait que la correcte comptabilisation de ce chiffre d'affaires repose sur une mesure appropriée de l'avancement des études, qui implique des jugements importants de la direction tant sur le budget total prévisionnel de ces études que sur la prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études ; • Le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes annuels que pour la communication financière de la société.	MedinCell, avec l'aide de conseillers externes, a examiné tous les contrats importants, et a défini ses règles de comptabilisation des produits en conformité avec les principes comptables français. Avec l'implication de nos spécialistes internes, nous avons rencontré MedinCell et ses conseillers à intervalles réguliers pour discuter de leurs conclusions et de leurs décisions. Nous avons considéré que la politique adoptée par MedinCell et son application sont conformes aux principes comptables français. Lorsque les produits ont été constatés au fil du temps, nous avons veillé, tout particulièrement, à ce que leur comptabilisation soit réalisée conformément aux accords contractuels. Pour un échantillon de contrats pour chaque type de revenus, nous avons effectué les diligences suivantes : • Nous avons indépendamment identifié et confirmé les obligations de performance dans les contrats échantillonnés et les avons comparées aux propositions de la direction. • Nous avons vérifié que le prix total de la transaction correspond aux contrats sous-jacents. • Nous sommes assurés du correct traitement comptable de ces contrats au regard des obligations contractuelles. Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels précisées ci-dessus.

Frais de recherche

Voir note « 19 – Frais de recherche et développement »

Les frais de recherche représentent respectivement 16,1 millions d'euros en 2020 et 12,3 millions d'euros en 2019.

Les dépenses de recherche se réfèrent à un grand nombre de contrats complexes (pré-clinique, clinique, recherche...) qui incluent des potentiels « milestones » à enregistrer dans les états financiers.

À cette fin, nous considérons que les assertions de « séparation des exercices » et « d'exhaustivité » constituent un risque important pour les états financiers.

Le risque se réfère à l'enregistrement ou l'absence d'enregistrement d'une dépense, même si la livraison du produit a eu lieu ou non ou si le service a été rendu ou non. De plus, il y a un risque d'anomalie significative que MedinCell ne mentionne pas dans ses états financiers un engagement significatif lié à un contrat.

Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre le dispositif de contrôle interne mis en place par la société concernant ce processus y compris le processus budgétaire lié à ces frais.

Nous avons effectué des tests détaillés des dépenses comptabilisées à la fin de l'exercice, y compris les charges à payer en utilisant des méthodes d'échantillonnage.

Nous avons également procédé à des tests détaillés des factures reçues par la société après la fin de l'exercice.

Nous avons obtenu et analysé, pour chacune des sélections, les pièces justificatives, notamment les factures, les bons de livraison, les contrats et les modifications, le cas échéant, ainsi que les preuves de paiement.

Nous avons également procédé à une revue des principaux contrats de collaboration.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés précisées ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 4 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments

recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MEDINCELL par votre assemblée générale du 22 novembre 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2015 pour le cabinet Becouze.

Au 31 mars 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Becouze dans la 5^{ème} année, dont deux années, pour les deux cabinets, depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier et Paris, le 12 juin 2020

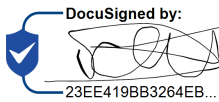
Les commissaires aux comptes

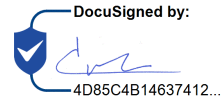
PricewaterhouseCoopers Audit

Becouze

Céline Gianni Darnet

Fabien Brovedani

DocuSigned by:

23EE419BB3264EB...

DocuSigned by:

4D85C4B14637412...



COMPTES ANNUELS
AU 31 MARS 2020

SOMMAIRE

Bilan

Compte de Résultat

Notes annexes

NOTE 1 -	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
NOTE 2 -	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	10
NOTE 3 -	CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	11
NOTE 4 -	PRINCIPES COMPTABLES	11
NOTE 5 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
NOTE 6 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
NOTE 7 -	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	16
NOTE 8 -	ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES	16
NOTE 9 -	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	17
NOTE 10 -	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	18
NOTE 11 -	CAPITAUX PROPRES	18
NOTE 12 -	AVANCES CONDITIONNEES.....	24
NOTE 13 -	ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS.....	25
NOTE 14 -	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	25
NOTE 15 -	ÉCHEANCE DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	26
NOTE 16 -	CHARGES A PAYER	26
NOTE 17 -	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	27
NOTE 18 -	CHIFFRE D'AFFAIRES	27
NOTE 19 -	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	27
NOTE 20 -	CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI.....	27
NOTE 21 -	EFFECTIF SALARIE	28
NOTE 22 -	RESULTAT FINANCIER.....	28
NOTE 23 -	RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
NOTE 24 -	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28
NOTE 25 -	OPERATIONS AVEC LES FILIALES	29
NOTE 26 -	IMPOT SUR LES BENEFICES ET FISCALITE LATENTE	30
NOTE 27 -	REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION	30
NOTE 28 -	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	30
NOTE 29 -	CONTRAT DE LIQUIDITE.....	32

BILAN ACTIF (en euros)

Rubriques	Brut	Amortissements / Provisions	Net 31 mars 2020	Net 31 mars 2019
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets et droits similaires	2 830 307	1 331 812	1 498 495	1 439 448
Autres immobilisations incorporelles	8 924	-	8 924	6 743
Total immobilisations incorporelles	2 839 231	1 331 812	1 507 419	1 446 191
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages	3 056 101	1 409 167	1 646 934	1 938 996
Autres immobilisations corporelles	2 009 614	847 966	1 161 648	1 128 384
Immobilisations en cours	27 693	-	27 693	7 568
Total immobilisations corporelles	5 093 408	2 257 133	2 836 275	3 074 948
Immobilisations financières				
Autres participations	16 000	-	16 000	16 000
Autres immobilisations financières	324 145	14 475	309 671	250 434
Total immobilisations financières	340 145	14 475	325 671	266 434
Actif Immobilisé	8 272 785	3 603 420	4 669 364	4 787 573
Créances				
Avances, acomptes versés	19 480	-	19 480	28 747
Créances clients et comptes rattachés	619 707	-	619 707	383 486
Autres créances	4 333 378	-	4 333 378	3 657 453
Total créances	4 972 565	-	4 972 565	4 069 686
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement	7 851 750	307 940	7 543 810	20 087 739
Disponibilités	8 377 263	-	8 377 263	5 839 425
Total disponibilités	16 229 013	307 940	15 921 073	25 927 163
Charges constatées d'avance	589 966	-	589 966	507 478
Actif circulant	21 791 544	307 940	21 483 604	30 504 328
Frais d'émission d'emprunts à étaler	14 646	-	14 646	19 038
Ecart de conversion actif	121	-	121	166 873
Total	30 079 095	3 911 360	26 167 734	35 477 811

BILAN PASSIF (en euros)

Rubriques	Net 31 mars 2020	Net 31 mars 2019
Situation nette		
Capital social dont versé 201 340,56	201 341	200 913
Primes d'émission	33 188 019	33 149 414
Reserve légale	3 010 994	3 010 994
Report à nouveau	-32 328 675	-14 117 214
Résultat de l'exercice	-19 705 830	-18 211 462
Total Situation nette	-15 634 152	4 032 645
Capitaux Propres	-15 634 152	4 032 645
Avances conditionnées	900 000	49 000
Autres fonds propres	900 000	49 000
Provision pour risques	99 318	166 873
Provision pour risques et charges	99 318	166 873
Dettes financières		
Emprunt obligataire	11 305 232	11 575 868
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 245 645	4 788 303
Emprunt et dettes financières divers	17 436 223	10 662 958
Total dettes financières	31 987 100	27 027 129
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 129 636	1 644 184
Dettes fiscales et sociales	1 052 077	1 431 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	133 675	2 207
Total dettes diverses	4 315 389	3 078 175
Produits constatés d'avance	4 481 508	1 119 862
Dettes	40 783 997	31 225 166
Ecart de conversion passif	18 572	4 127
Total	26 167 734	35 477 811

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

Rubriques	France	Export	Net 31 mars 2020	Net 31 mars 2019
Ventes de marchandises			-	273
Production vendue de services	-	2 852 023	2 852 023	1 375 088
Chiffres d'affaires nets	-	2 852 023	2 852 023	1 375 361
Production immobilisée			-	246 552
Subventions d'exploitation			-	9 332
Transfert de charges et reprise de provision			54 123	66 342
Autres produits			(5 230)	174 089
Produits d'exploitations			2 900 916	1 871 676
Charges externes				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			544 487	672 318
Autres achats et charges externes			10 995 359	9 054 729
Total charges externes			11 539 845	9 727 047
Impôts, taxes et versements assimilés			273 652	264 675
Charges de personnel				
Salaires et traitements			7 091 793	6 596 837
Charges sociales			3 713 947	2 746 068
Total charges de personnel			10 805 739	9 342 905
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			986 231	765 491
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	-
Total dotations d'exploitation			986 231	765 491
Autres charges d'exploitation			83 329	23 410
Charges d'exploitation			23 688 797	20 123 529
Résultat d'exploitation			(20 787 881)	(18 251 852)
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés			171 462	298 599
Reprise sur provision			219 689	-
Différence positive de change			209 876	95 361
Total produits financiers			601 027	393 960
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			268 288	146 589
Intérêts et charges assimilées			2 000 407	2 786 950
Différence négative de change			314 834	25 622
Total charges financières			2 583 528	2 959 161
Résultat financier			(1 982 501)	(2 565 201)
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	12 951
Produits exceptionnels sur opérations en capital			28 671	-
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	428 000
Total produits exceptionnels			28 671	440 951
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-	460 633
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10 369	28 250
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			163 687	13 000
Total charges exceptionnelles			174 056	501 883
Résultat exceptionnel			(145 386)	(60 932)
Impôts sur les bénéfices			(3 209 938)	(2 666 524)
Total des produits			3 530 614	2 706 587
Total des charges			23 236 444	20 918 049
Perte			(19 705 830)	(18 211 462)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice dont le total est de 26 167 734 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 19 705 830 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

- Sur l'exercice clos le 31 mars 2020, le Groupe a poursuivi ses programmes de recherche et de développement cliniques et précliniques. La technologie propriétaire BEPO® peut s'appliquer dans de nombreuses indications différentes, et la stratégie de la société est de maximiser son impact médical et financier en développant un portefeuille de produits choisis pour leur potentiel. Ceux-ci sont développés soit en partenariat dès le début, soit en interne pour leurs phases amonts. Le développement interne a pour objectif :
 - D'accélérer la constitution du portefeuille,
 - D'éliminer les risques amont pour mieux sélectionner les produits à amener en développement clinique,
 - D'améliorer les conditions de partenariat éventuelles, et
 - De garder plus de contrôle sur les produits, voire la propriété intégrale de certains.

Conformément à sa stratégie et à ses objectifs, MedinCell a vu son portefeuille de produits progresser, avec d'une part des avancées significatives pour plusieurs programmes, et d'autre part le lancement des activités de sélection de formulation pour de nouveaux produits.

Au 31 mars 2020, le portefeuille est composé de 3 produits en développement clinique, et de 8 produits candidats au développement clinique actuellement en phase de formulation ou en préclinique. 6 sont développés en partenariats ou avec le soutien financier de fondations ou agences de santé, 5 sont directement financés par MedinCell. 10 sont en santé humaine, 1 en santé animale.

Les deux produits les plus avancés ont progressé dans les phases d'études cliniques menées aux États-Unis :

- **mdc-IRM** (traitement de maintenance de la schizophrénie) est entré en études cliniques de Phase 3 aux États-Unis au mois de juin 2018, piloté et financé par notre partenaire Teva Pharmaceuticals. L'analyse intermédiaire de cette étude est prévue pour la seconde partie de 2020, subordonnée au recrutement anticipé et au nombre de cas de rechute de patients (patient relapse events) projeté.
- **mdc-CWM** (traitement de la douleur et de l'inflammation postopératoire orthopédique sans opioïde) est en étude clinique de Phase 2 aux États-Unis depuis mai 2018, en partenariat avec AIC. Les 20 patients de l'étude ont effectué leur visite de suivi à 3 mois

au cours de l'été 2019. L'analyse des données est en cours de finalisation par notre partenaire AIC et la CRO en charge de l'étude.

Un autre programme est entré en développement clinique cette année :

- **mdc-TJK**, un antipsychotique, dont le développement réglementaire est également piloté et financé par Teva Pharmaceuticals. Les essais cliniques de Phase 1 ont été lancés au dernier trimestre 2019 aux États-Unis.

Trois programmes sont entrés en recherche de formulation cette année :

- **mdc-IMP**, MedinCell a signé un accord de subvention à hauteur de 6,4 millions de dollars sur trois ans avec l'agence de santé internationale Unitaid pour financer la formulation et les activités précliniques d'un injectable actif 3 mois d'Ivermectine pour neutraliser le vecteur de transmission du paludisme.
- **mdc-STG**, programme interne de la société dont l'indication et la molécule utilisée restent confidentielles pour des raisons stratégiques.
- **mdc-KPT**, premier produit en santé animale (traitement de la douleur) à entrer en formulation. Les études en cours pourraient permettre de sélectionner une formulation candidate en 2020.

En novembre 2019, la Société a décidé d'arrêter le programme en recherche de formulation **mdc-DOM**, les dernières études de marché ne validant pas les hypothèses initiales.

- MedinCell a également annoncé s'associer à une société américaine, Cornerstone Animal Health, pour développer une gamme de produits vétérinaires injectables à action prolongée basée sur sa technologie BEPO®. Cornerstone sera en charge de financer et de superviser le développement réglementaire des produits et de leur commercialisation, directement ou sous licence. Ce partenariat vise à concrétiser le potentiel financier de BEPO® en matière de santé animale afin d'accélérer la rentabilité de MedinCell et de générer des bénéfices durables sur le long terme. L'accord de joint-venture envisagé est structuré de manière à limiter l'impact sur la trésorerie et les ressources de MedinCell.
- Subventions *Bill & Melinda Gates Foundation* :
MedinCell a annoncé en septembre 2019 avoir reçu une nouvelle subvention de La Fondation Bill & Melinda Gates pour le développement d'un produit préventif contre le VIH. C'est le deuxième programme de MedinCell à recevoir le soutien de la fondation, le premier portant sur la formulation d'un contraceptif injectable actif durant 6 mois.

De plus, MedinCell et la Fondation Bill & Melinda Gates ont signé en novembre 2019 un accord pour une subvention supplémentaire de 19 millions de dollars sur quatre ans. Elle permettra de mener les activités précliniques et les études cliniques de phase 1 d'un contraceptif injectable biorésorbable actif sur une durée de six mois (mdc-WWM). La subvention est structurée sous la forme d'avances sur les coûts engendrés par le projet, versées par tranches. Le premier versement de 4,75 millions de dollars a été encaissé en novembre 2019. Sur les 12 premiers mois du programme, ce sont 11,75 millions de dollars qui pourraient être perçus pour financer le programme.

- Fin mars 2020, MedinCell a signé un accord de subvention à hauteur de 6,4 millions de dollars sur trois ans avec l'agence de santé internationale Unitaid, qui s'est engagée à accélérer l'impact des technologies à longue durée d'action dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Cette subvention va financer la formulation et les activités précliniques d'un injectable actif 3 mois d'Ivermectine - un médicament utilisé dans le traitement de nombreux types d'infections parasitaires - pour neutraliser le vecteur de transmission du paludisme.
- Financement additionnel de l'activité de Recherche et Développement pour la formulation et le développement de produits internes avec l'encaissement en juillet 2019 d'une deuxième tranche d'emprunt de 7,5 M€ pour un total de 15 M€ sur les 20 M€ obtenus auprès de la Banque Européenne d'Investissement. La troisième tranche restante de 5 M€ est quant à elle encore disponible, sous conditions.
- Financement additionnel avec l'obtention en mars 2020 d'une avance remboursable de la Région Occitanie de 1,5 M€ dans le cadre d'un Contrat Croissance, dont 0,9 M€ ont été encaissés sur l'exercice.
- Le 24 avril 2019, MedinCell a remboursé un emprunt qui avait été contracté en octobre 2010 pour 1 M\$ pour acheter le droit d'utilisation de plusieurs molécules.
- Emission de nouveaux plans de paiement en actions :
Le 1er avril 2019, le Directoire a utilisé les délégations de compétence qui lui ont été conférées aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à :
 - l'attribution de 190.543 options de souscription d'actions ordinaires ;
 - l'attribution de 99.960 actions gratuites ordinaires de la Société sous conditions de performance du cours de bourse ;
 - l'émission réservée d'un maximum de 18.490 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société.

Le 31 octobre 2019, le Directoire a utilisé les délégations de compétence qui lui ont été conférées aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à :

- l'attribution de 239.806 options de souscription d'actions ordinaires ;
- l'attribution de 91.392 actions gratuites ordinaires de la Société.

Ces attributions ont été effectuées selon les modalités suivantes: (i) l'attribution de stock-options à tous les salariés dans des proportions qui dépendent des responsabilités des bénéficiaires ; (ii) l'attribution d'actions gratuites de manière égalitaire à tous les salariés, y compris le senior management, mais dont l'acquisition définitive dépendra directement de la performance du cours de bourse de manière à aligner les intérêts des salariés sur ceux des actionnaires externes à la Société.

Tous les nouveaux salariés peuvent bénéficier de ces plans de manière à devenir rapidement actionnaires avec un droit de vote à l'Assemblée Générale de la Société.

Le 7 février 2020, le Directoire a utilisé les délégations de compétence qui lui ont été conférées aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à :

- l'attribution de 22.450 actions gratuites ordinaires de la Société.

- Renforcement du Medical Advisory Board avec l'arrivée de Richard Malamut
Composé d'experts internationaux reconnus, le Conseil Médical (Medical Advisory Board – « MAB ») de la Société a pour mission de faire des recommandations sur les questions d'ordre médical, sur l'extension du portefeuille et sur les stratégies de développement des produits. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour évaluer l'avancée des programmes et fournir, si nécessaire, des recommandations ad hoc. Richard Malamut apporte au MAB son expérience du développement de médicaments, en particulier dans les domaines du Système Nerveux Central (SNC) et de la douleur.
- Covid-19 : la société a fait face à la situation actuelle avec pour première priorité, la santé et la sécurité de ses collaborateurs. De manière préventive et conformément aux directives des autorités de Santé, MedinCell a instauré une interdiction de voyager ainsi qu'une politique de télétravail depuis le début du mois de mars 2020. Dans le cadre du plan de continuité de l'activité, tout a été organisé pour que les opérations de laboratoire se poursuivent en garantissant la protection des collaborateurs. Étant données les incertitudes quant à l'ampleur de la crise, sa durée et ses conséquences, la société a pris des mesures d'économies budgétaires : les opérations liées aux programmes stratégiques de recherche et de développement sont maintenues tandis que d'autres activités ont été décalées, avec pour conséquence la mise en activité partielle d'une partie des équipes.

NOTE 2 - Événements postérieurs à la clôture

- La création d'une joint-venture avec Cornerstone Animal Health a été suspendue suite aux difficultés du partenaire à lever des fonds dans le contexte actuel de la crise COVID-19. Cela n'a aucun impact sur l'avancement des programmes en santé animale, qui restent la propriété de MedinCell.
- MedinCell a rendu public, le 6 avril 2020, son projet Covid-19 (**mdc-TTG**), initié à la fin du premier trimestre 2020. Ce programme vise à mettre au point une formulation d'Ivermectine injectable à action prolongée pendant plusieurs mois pour protéger les personnes non-infectées par le Covid-19 et rompre ainsi la chaîne de transmission. Un tel outil pourrait jouer un rôle crucial dans la gestion de la pandémie du Covid-19, en permettant à de nombreuses personnes dans le monde, notamment les plus exposées et les plus à risque, d'être protégées. Le succès de ce programme sera notamment conditionné par les résultats des futures études in vitro, in vivo et cliniques. Ces études auront pour objectif de valider l'efficacité et l'innocuité de l'Ivermectine contre le Covid-19 pour une action prophylactique (de prévention) chez l'homme et de déterminer les doses nécessaires. À ce stade, la société n'est pas en mesure de communiquer un calendrier de ce programme et évalue plusieurs scénarii pour les développements futurs.
- Le 22 avril 2020, la société a annoncé le passage en développement préclinique réglementaire du programme **mdc-WWM** portant sur la faisabilité d'un contraceptif administré en injection sous-cutanée, basée sur sa technologie BEPO®, entièrement biorésorbable et actif pendant six mois.

- Le 23 avril 2020, la société a annoncé que l'étude clinique de Phase 2 sur le programme **mdc-CWM** (traitement de la douleur et de l'inflammation postopératoire orthopédique sans opioïde) menée aux États-Unis est terminée et que son partenaire AIC envisage de lancer directement un essai clinique de phase 3 avant la fin de l'année 2020. Le partenaire prévoit de rencontrer la FDA au cours de l'été 2020 pour confirmer sa stratégie clinique. Les résultats de l'étude de Phase 2 ne seront pas communiqués pour le moment pour des raisons stratégiques et concurrentielles.
- Le 27 mai 2020, la société a annoncé l'obtention de 10,9 M€ de financement non dilutif sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) auprès de la Banque Populaire du Sud et de BNP Paribas, augmentant de ce fait la visibilité financière. Ce prêt a une maturité initiale de 12 mois au taux de 0,25% et une option d'extension de 5 ans.

NOTE 3 - Continuité de l'exploitation

Il n'y a pas à la clôture de l'exercice d'événement venant remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

La trésorerie disponible au 31 mars 2020 est de 15,9 M€, le chiffre d'affaires prévisionnel, les autres produits de l'activité, les remboursements des crédits d'impôt recherche et innovation 2019 pour 3,2 M€, la mise en place d'un prêt garanti par l'État (PGE) de 10,9 M€ reçu fin mai 2020 et la disponibilité de fonds auprès de la Banque Européenne d'Investissement permettent à la société de couvrir ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

NOTE 4 - Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'un projet remplit l'ensemble des critères retenus par les règles et méthodes comptables françaises. L'amortissement est fonction du temps de développement de chaque projet et ne peut dépasser 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

Brevet	20 ans
Matériel de Laboratoire	5 à 10 ans
Installations et agencements divers	3 à 15 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

4.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'entrée. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

4.3 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.4 Avances conditionnées

Les avances remboursables sont en totalité inscrites en autres fonds propres et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit exceptionnel dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

4.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables établies par la direction. Elles comprennent également les écarts de conversion actif.

4.6 Chiffre d'affaires

Contrats de partenariat

Le revenu provient des contrats de partenariat conclus avec des laboratoires de l'industrie pharmaceutique pour des programmes de recherche. Les revenus relatifs à ces contrats sont constitués :

- de paiements pour le financement de la recherche, qui sont fonction des ressources allouées au programme scientifique concerné, et qui sont calculés sur la base du nombre de « FTE » (*Full Time Equivalent* ou Equivalent Temps Plein) alloués, multipliés par un taux annuel de facturation. Ils incluent également les coûts directs de matériels, équipements et des activités sous-traitées. Ces paiements sont reconnus en chiffre d'affaires linéairement ou sur la durée contractuelle du programme de recherche concerné ;
- de paiements non remboursables. Ces montants sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires dès lors que leur recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge de la société, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée des contrats ou bien en fonction de l'avancement des dépenses, sur la durée d'exécution des obligations.

Le revenu provenant des autres contrats de partenariat est reconnu en compte de résultat en fonction des termes du contrat et de l'avancement des programmes, si applicable.

Ventes de licences

Le revenu provenant de la vente des licences est reconnu en compte de résultat en fonction des termes de l'accord de licence. Les contrats prévoient généralement (i) un droit d'entrée non remboursable et non renouvelable et (ii) des redevances basées sur des étapes clefs définies précisément dans l'accord de licence et/ou sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologie :

- Le revenu lié au droit d'entrée est reconnu lorsqu'il n'existe pas d'incertitude significative quant à son recouvrement, c'est-à-dire généralement à la signature d'un contrat non résiliable qui autorise le bénéficiaire de la licence à exploiter ces droits librement, sans autre obligation de la part du concédant. Dans le cas où le contrat donne des obligations postérieures à la société, le revenu est enregistré en fonction des termes du contrat et de l'avancement des programmes si applicable.
- Les redevances de licences sont basées sur :
 - des étapes clefs définies précisément dans l'accord de licence
 - et/ou sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologies.

Elles sont comptabilisées selon les termes de l'accord de licence lorsque les éléments déclencheurs peuvent être déterminés de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Vente de polymères destinés à des études de faisabilités préliminaires, des études précliniques ou cliniques

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée (livraison ne transitant généralement pas par le Groupe) ;
- le prix est fixe et déterminable.

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

4.7 Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre de subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en résultat à la date de leur octroi sous réserve que les conditions suspensives soient réalisées.

4.8 Crédit d'impôt recherche

La détermination du crédit d'impôt a été réalisée par la société en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

Le périmètre des activités de recherche et développement ouvrant droit au crédit d'impôt recherche a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt.

Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités.

Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné. Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La société dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

NOTE 5 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Brut au début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences	2 549 828	280 479			2 830 307
Immobilisations en-cours	6 743	49 287	47 106		8 924
TOTAL	2 556 571	329 766	47 106	0	2 839 231

Amortissement des immobilisations incorporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences	1 110 380	221 432			1 331 812
Immobilisations en-cours					

TOTAL	1 110 380	221 432	0	0	1 331 812
-------	-----------	---------	---	---	-----------

La société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle.

L'immobilisation en cours au 31 mars 2020 représente des frais engagés au titre de sa propriété intellectuelle. Les sorties d'immobilisations en cours survenues au cours de l'exercice correspondent à des activations en matière de propriété intellectuelle pour 16 K€ et à des reclassements en charges suite à certains abandons de projets pour 31 K€.

NOTE 6 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Acquisit. de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Matériels de laboratoire	2 915 769	217 002		76 669	3 056 101
Installations et agencements divers	1 441 422	180 061	3 179	231 454	1 386 850
Matériels de bureau et informatique	388 444	139 843	504	13 779	514 004
Autres immobilisations	97 737	19 358		8 334	108 761
Immobilisations en cours	7 568	167 128	147 003		27 693
TOTAL	4 850 939	723 392	150 687	330 236	5 093 408

Amortissement des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Matériels de laboratoire	976 772	508 108		75 713	1 409 167
Installations et agencements divers	496 070	182 166		231 454	446 782
Matériels de bureau et informatique	258 844	98 694		13 779	343 760
Autres immobilisations	44 304	21 454		8 334	57 424
Immobilisations en cours					
TOTAL	1 775 991	810 422	0	329 280	2 257 133

La société a investi sur la période afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- Une extension du laboratoire avec réaménagement de laverie et fours/enceintes climatiques ;
- Des équipements de laboratoire (groupe de froid, spectromètre infrarouge ...) ;
- L'acquisition de matériel informatique principalement liée à la sécurisation des serveurs et des données.

Les immobilisations en cours concernent principalement un projet d'agrandissement des bureaux.

Sur les 182 K€ de dotation aux amortissements sur installations et agencements divers, la société a constaté 50 K€ de dotation aux amortissements accélérés relative à la mise au rebut d'installations et aménagements suite à la sortie d'un bail.

NOTE 7 - Immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentation	Virements de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Autres participations	16 000				16 000
Dépôts et cautionnements	58 265	63 409		8 000	113 674
Autres immobilisations financières	192 169	709 263		690 962	210 471
TOTAL	266 434	772 673	0	698 962	340 145

Dépréciation des Immobilisations financières	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Dépôts et cautionnements					
Autres immobilisations financières		14 475			14 475
TOTAL	0	14 475	0	0	14 475

Les versements de dépôts et cautionnements survenus au cours de l'exercice correspondent principalement au versement d'un dépôt de garantie de 48 K€ relatif à un projet de construction de bâtiment, ainsi qu'au dépôt de garantie sur des constructions modulaires (15 K€).

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées d'un contrat de liquidité souscrit le 22 octobre 2018 confié à la société Kepler Cheuvreux (200 K€). Ce contrat fait l'objet d'un paragraphe dans la présente annexe (Note 29).

NOTE 8 - État des échéances des créances

La société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2018 au cours de l'année écoulée pour un montant de 2 385 K€. MedinCell a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2019 qui s'élève à 3 119 K€ conformément aux textes en vigueur.

Créances	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières	113 674	0	113 674
Total de l'actif immobilisé	113 674	0	113 674
Créances clients	619 707	619 707	0
Dont clients douteux ou litigieux			
Autres créances	4 833	4 833	0
Personnel et comptes rattachés	884	884	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 574	36 574	0
Etat/Collectivité impôts et taxes	4 279 367	3 711 120	568 247
Dont crédit d'impôt recherche	3 642 976	3 119 124	523 852
Dont crédit Impot Innovation	108 479	80 000	28 479
Dont crédit d'impôt famille	80 563	64 647	15 916
Dont CICE			
Dont TVA	447 349	447 349	0
Dont taxe d'apprentissage	11 721	11 721	0
Groupe et associés			
Débiteurs divers			

Total de l'actif circulant	4 953 085	4 384 838	568 247
Charges constatées d'avance	589 966	589 966	0
TOTAL	5 656 725	4 974 804	681 921

Durée restante à courir à la date du bilan	< 60 jours	De 60 jours à 90 jours	> 90 jours	Total
Créances clients non échues	238 302			238 302
% d'apurement à la date d'arrêté des comptes	100%			100%

Evolution de la créance de CIR

Montants en milliers d'euros

CIR

Créance au 31 mars 2019	2 926
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	3 102
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR 2018	(2 385)
Autres mouvements	
Créance au 31 mars 2020	3 643

NOTE 9 - Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance	31 mars 2020	31 mars 2019
Sous-traitance CRO	3 188	40 123
Frais de développement commercial	2 521	27 600
Location matériel	452	5 088
Location locaux	6 759	-
Documentations	30 382	58 735
Abonnement Logiciel	178 009	136 561
Maintenance matériel	16 707	36 101
Autres (dont énergie)	55 444	75 207
Collaboration académique	52 786	90 446
Honoraires bourse	37 027	28 413
Frais d'augmentation de capital en cours	204 500	-
Assurances	2 192	9 205
TOTAL	589 966	507 478

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants	31 mars 2020	31 mars 2019
Etat - produits à recevoir	568 247	622 080
Fournisseurs - avoirs à recevoir	-	78 097
Divers	12 296	23 499
TOTAL	580 543	723 676

Le produit à recevoir correspond principalement au CIR et CII du 1^{er} trimestre 2020.

NOTE 10 - Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2020, la société dispose de :

- 3,5 M€ dans un contrat de capitalisation (2,3 M€ sous forme de fonds généraux, 1,1 M€ alloué à des d'obligations et 0,1 M€ en portefeuille non alloué) avec des échéances entre 2020 et 2022 et possibilité de sortie à tout moment. Une provision pour dépréciation de 0,3 M€ sur le fond obligataire a été comptabilisée afin de tenir compte des moins-values latentes.
- 4 M€ placés dans des CAT 3 ans (Comptes A Terme) répartis en 6 contrats à échéance commune du 25/01/2022, avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans pénalité.

NOTE 11 - Capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur unitaire en euros	Montant en euros
[A] Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	20 091 308,00		4 032 645,39
[B] Résultat de l'exercice			(19 705 830,03)
[C] Augmentation/ (Diminution) de capital en numéraire	42 748,00	0,01	39 033,00
<i>Dont variation du capital</i>	42 748,00	0,01	427,48
<i>Dont variation de la prime d'émission</i>			38 605,52
[D] Capitaux propres à la clôture de l'exercice [A] + [B] + [C]	20 134 056,00		(15 634 151,64)

Historique des mouvements sur le capital

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions total en circulation	Valeur nominale
23 décembre 2002	Création	74 000	37 000		37 000,00	74 000	0,50
22 octobre 2004	Augmentation de capital	148 000	74 000	22 200	111 000,00	222 000	0,50

Annexe au 31 mars 2020

	Emission d'actions ordinaires	20 161	10 081	4 200	121 080,50	242 161	0,50
31 décembre 2005	Emission d'actions de préférence	60 484	30 242	131 939	151 322,50	302 645	0,50
9 septembre 2014	Réduction de capital	(12 254)	(6 127)		145 195,50	290 391	0,50
Exercice 2015/2016	Exercice BSA /BSCPE	1 086	543	20 902	145 738,50	291 477	0,50
Exercice 2016/2017	Exercice BSA /BSCPE	666	333	19 945	146 071,50	292 143	0,50
19 décembre 2016	Réduction de capital	(3 900)	(1 950)	0	144 121,50	288 243	0,50
16 mars 2017	Division du nominal				144 121,50	14 412 150	0,01
Exercice 2017/2018	Exercice BSA /BSCPE	39 150	392	30 576	144 513,00	14 451 300	0,01
Exercice 2018/2019	Exercice BSA /BSCPE	30 300	303	25 579	144 816,00	14 481 600	0,01
9 octobre 2018	IPO	4 137 931	41 379	29 958 620	186 195,31	18 619 531	0,01
9 octobre 2018	Affectation 10% réserve légale			(2 995 862)	186 195,31	18 619 531	0,01
9 octobre 2018	Conversion ORA	1 258 841	12 588	7 316 946	198 783,72	19 878 372	0,01
7 novembre 2018	Greenshoe	194 946	1 949	1 411 409	200 733,18	20 073 318	0,01
Exercice 2018/2019	Frais IPO			(2 831 900)	200 733,18	20 073 318	0,01
Exercice 2018/2019	Exercice BSA /BSCPE	17 990	180	34 859	200 913,08	20 091 308	0,01
Exercice 2019/2020	BSA	0	0	10 490	200 913,08	20 091 308	0,01
Exercice 2019/2020	Exercice BSA /BSCPE	42 748	427	28 116	201 340,56	20 134 056	0,01
TOTAL				33 188 019			

Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau suivant résume la répartition du capital et des droits de vote de la société à la clôture de l'exercice :

	Base non diluée au 31 mars 2020	
	% capital	% droits de vote
Anciens salariés et consultants et affiliés	30%	35%
Famille Nguyen	21%	25%
Flottant	15%	9%
Directoire, Conseil de surveillance	11%	13%
Crédit Mutuel Innovation	8%	7%
Seventure Partners	6%	4%
BNP Paribas Développement	5%	3%
Salariés	4%	5%
Actions propres	0%	0%
TOTAL	100%	100%

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) / Bons de souscription d'actions (BSA)

Plan BSA/BSCPE 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2014 a autorisé la mise en place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 12 254 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 septembre 2016.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au Directoire pour la mise en œuvre et l'attribution des BSPCE et des BSA. A la date de clôture de l'exercice, 5 219 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société et 6 786 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	6 786	690	4 746
BSCPE	5 219	1 934	1 365

Plan BSA/BSCPE 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2016 a autorisé la mise en place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 8 211 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 mai 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au Directoire pour la mise en œuvre et l'attribution des BSPCE et des BSA. A la date de clôture de l'exercice, 1 090 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société et 1 565 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	1 565	463	647
BSCPE	1 090	368	172

Plan BSA/BSCPE 2016'

Le 5 mai 2017, le Directoire a décidé d'attribuer pour 2 146 BSPCE à des salariés de la société et 1 121 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	1 121	224	0
BSCPE	2 146	568	153

Plan BSA/BSCPE 2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2017 a autorisé la mise e place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 149 310 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 mai 2017. A la date de clôture de l'exercice, 23 000 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSCPE	23 000	3 840	3 800

Plan BSA 2019

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018, et a attribué 10 490 BSA à des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	10 490	1 598	-

Plan AGA 2019

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 99 960 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2019	99 960	-	-

Plan SO 2019

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 190 543 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
SO 2019	190 543	-	-

Plan AGA 2019B

Le 31 octobre 2019, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 91 392 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2019 _B	91 392	-	-

Plan SO 2019_B

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 194 906 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
SO 2019 _B	194 906	-	-

Plan SO 2019_{BBIS}

Le 31 octobre 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 44 900 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
SO 2019 _{BBIS}	44 900	-	44 900

Plan AGA 2019_{Bbis}

Le 7 février 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 22 450 actions au bénéfice d'un salarié de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2020

	Nombre d'instruments		
	Attribués	Exercés	Annulés
AGA 2019 ^{BBIS}	22 450	-	-

NOTE 12 - Avances conditionnées

Le détail des avances conditionnées est présenté ci-après :

Avances conditionnées	BPI A1206003 J	BPI A1311013 J	REGION 19015352	Total
Montant à l'ouverture de l'exercice	40 000	9 000	-	49 000
Versements obtenus	-	-	900 000	900 000
Remboursements effectués	(40 000)	(9 000)		(49 000)
Abandons consentis de la part de l'organisme	-	-	-	-
Montant à la clôture de l'exercice	-	-	900 000	900 000
Objet	Développement plateforme - Bepo	R&D International	Croissance	
Avec ou sans intérêt	Sans intérêt	Sans intérêt	Sans intérêt	
Probabilité de remboursement	100%	100%	100%	

La probabilité de remboursement des avances est mentionnée, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial.
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet.
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

Échéancier de remboursement des avances conditionnées :

Avances conditionnées	REGION 19015352	Total
Montant à la clôture de l'exercice	900 000	900 000
Remboursements selon la convention :		
Inférieurs à 1 an	-	-
Entre 1 et 2 ans	300 000	300 000
Entre 2 et 3 ans	300 000	300 000

Au-delà de 3 ans	300 000	300 000
Probabilité de remboursement	100%	
Remboursements selon la probabilité de succès :		
Inférieurs à 1 an	-	-
Entre 1 et 2 ans	300 000	300 000
Entre 2 et 3 ans	300 000	300 000
Au-delà de 3 ans	300 000	300 000

NOTE 13 - État des provisions et des dépréciations

Provisions	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	A la fin de l'exercice
Provision perte change	166 873	-	166 753	-	121
Provision risque RH	-	99 197	-	-	99 197
TOTAL Risques et charges	166 873	99 197	166 753	-	99 318
Provision sur immo	-	-	-	-	-
Provision VMP	92 589	268 288	52 937	-	307 940
TOTAL Dépréciation	92 589	268 288	52 937	-	307 940
TOTAL GENERAL	259 462	367 485	219 689	-	407 258

Les provisions pour risques et charges correspondent à hauteur de 99 K€ à une potentielle indemnité salariale à verser

La provision pour dépréciation correspond à la perte de valeur latente des valeurs mobilières de placement.

NOTE 14 - Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	Montant brut	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autre emprunt obligataire	11 305 232	185 332	11 119 900	
Emprunt établissement crédit				
Moins d'1 an à l'origine				
Plus d'1 an à l'origine	3 245 645	748 223	2 497 422	
Emprunts et dettes FI divers	17 436 223	570 017	16 866 206	
TOTAL	31 987 100	1 503 572	30 483 528	0

Tableau variation d'endettement

Emprunts et dettes financières	Montant début exercice	Versement	Interets capitalisés	Remboursement	Ecart de conversion	Montant fin exercice
--------------------------------	------------------------	-----------	----------------------	---------------	---------------------	----------------------

TOTAL	27 027 130	7 500 000	1 372 110	(3 912 140)	0	31 987 099
-------	------------	-----------	-----------	-------------	---	------------

Sur l'exercice, la Société a encaissé un montant de 7,5 M€ correspondant à la deuxième tranche de l'emprunt de 20 M€ contractualisé auprès de la Banque Européenne d'Investissement, afin de soutenir sa croissance et son expansion. La première tranche d'un montant de 7,5 M€ a été encaissée le 25 juin 2018. La troisième tranche restante de 5 M€ est quant à elle encore disponible, sous conditions.

Le 24 avril 2019, la Société a procédé au remboursement intégral, en capital et intérêts, de l'emprunt contracté en octobre 2010 pour 1 M\$.

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et obtenu un report de 6 mois des échéances d'emprunt auprès des établissements de crédit. Parmi ces établissements, l'un d'eux a appliqué une rétroactivité du report au 1^{er} mars 2020. Un report d'échéances de 6 mois a également été appliqué à l'initiative de la Banque Publique d'Investissement, différant ainsi les prélèvements initialement prévus fin mars 2020.

NOTE 15 - Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes d'exploitation	Montant brut	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 129 636	3 129 636		
Dettes sociales	948 427	948 427		
Dettes fiscales	103 650	103 650		
Autres dettes	133 675	133 675		
Produits constatés d'avance	4 481 508	361 812	4 119 696	
TOTAL	8 796 896	4 677 200	4 119 696	0

Antériorité selon la date d'échéance	< 60 jours	De 60 jours à 90 jours	> 90 jours	Total
Dettes fournisseurs	3 128 601	589	446	3 129 636
% d'apurement à la date d'arrêt des comptes	99,97%	0,02%	0,01%	100%

NOTE 16 - Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants	31 mars 2020	31 mars 2019
Emprunts - intérêts courus	3 170 574	2 711 614
Fournisseurs FNP	1 146 553	589 866
Dettes sociales	948 427	1 303 074
Dettes fiscales	47 074	50 773
TOTAL	5 312 627	4 655 327

Les charges sur emprunts correspondent aux intérêts courus et capitalisés sur l'emprunt obligataire, sur emprunts auprès d'établissements de crédit et sur l'emprunt BEI. Les charges à payer relatives aux dettes sociales correspondent principalement à la provision pour congés payés, ainsi qu'aux dettes envers les organismes sociaux. Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et obtenu des reports d'échéances de 3 mois auprès de certains organismes sociaux. Les dettes envers les organismes sociaux sont donc constituées des échéances des mois de février, mars, et du trimestre civil.

L'augmentation des factures non parvenues se justifie principalement par des frais plus conséquents en matière d'études in vivo, et l'engagement d'honoraires sur projet d'augmentation de capital.

NOTE 17 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4 482 K€ au 31 mars 2020 et s'expliquent notamment par la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception et de prévention du VIH avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

NOTE 18 - Chiffre d'affaires

	France	Export
Prestations de développement	-	1 520 229
Licence, milestones et royalties	-	1 331 794
TOTAL	-	2 852 023

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2020 correspond à des prestations de développement pour 1,5 M€ et à des franchissements de Milestones pour 1,3 M€.

NOTE 19 - Frais de recherche et développement

La société a affecté, comme pour les exercices précédents la majorité de ses ressources à ses activités de recherche et développement. L'ensemble des frais investis par la société dans le cadre de ses activités internes de recherche et développement s'élève à 16,1 M€. Ces frais augmentent de 3,8 M€ par rapport à l'année précédente, dû à l'augmentation des produits dans le pipeline et le renforcement des équipes.

NOTE 20 - Crédit impôt compétitivité emploi

Le dispositif Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») a été supprimé depuis le 1^{er} janvier 2019. Le crédit d'impôt relatif à l'année 2018 (148 K€) a été versé au cours de l'exercice. L'entreprise a été remboursée de toutes ses créances relatives au CICE de par son statut de PME au sens communautaire.

NOTE 21 - Effectif salarié

L'effectif du personnel de la société à la fin de l'exercice 2019/2020 s'élève à 140 salariés contre 124 au 31 mars 2019. L'effectif moyen équivalent temps plein est de 126 salariés pour 2019/2020 comparé à 116 pour 2018/2019.

NOTE 22 - Résultat financier

Résultat Financier	Charges	Produits	Total
Dotation/ reprise provision RC	(268 288)	219 689	(48 598)
Revenus VMP		171 462	171 462
Intérêts et charges assimilés	(2 000 407)		(2 000 407)
Différence de change	(314 834)	209 876	(104 958)
TOTAL	(2 583 528)	601 027	(1 982 501)

Le résultat financier est principalement composé par les charges d'intérêts sur les emprunts obligataires et Banque Européenne d'Investissement.

NOTE 23 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

- Les produits exceptionnels sont composés de bonis sur actions propres ;
- Les charges exceptionnelles sont principalement composées de :
 - 50 K€ d'amortissement accéléré concernant des immobilisations mises au rebut,
 - 99 K€ de provision pour risque prud'homal,
 - 14 K€ de provision moins-value latente sur actions propres,
 - 10 K€ de mali sur actions propres.

NOTE 24 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 282 K€ hors taxes au titre de l'exercice.

(En milliers d'€)	Becouze	PWC	Total
Honoraires certifications des comptes	102	91	193
SACC requis par les textes (France)			
- Honoraires Opération capital (Rapport AG)	5	-	5
- Honoraires Prospectus	42	42	84
Total	149	133	282

NOTE 25 - Opérations avec les filiales

MedinCell S.A. détient une filiale au 31 mars 2020 : CM Biomaterials. La société a été créée en aout 2015 aux Pays Bas sous la forme d'une joint-venture en collaboration avec Corbion. Les actionnaires sont à parts égales MedinCell et Corbion.

Tableau des filiales et des participations :

Dénomination	Capital, Capitaux propres	Quote-part, Dividendes	Val. Brute Val. Nette	Prêts, Avances par MDC S.A	Chiffre d'affaires, Résultat
CM Biomaterials	20 197 25 517	50,00%	10 000 10 000		524 406 877

Informations avec les entreprises liées ou les participations :

En €	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé :		
- Participations	10 000	6 000
- Créances rattachées à des participations	-	
Actif et passif circulants :		
- Autres créances	367 748	
- Autres dettes	-9 543	
Charges et produits d'exploitations :		
- Achats :		
matières premières	337 980	
commitment fees	134 740	
- Royalties	-22 412	

NOTE 26 - Impôt sur les bénéfices et fiscalité latente

Le solde de l'impôt correspond principalement à un crédit d'impôt recherche pour un montant de 3 119 K€, un crédit impôt innovation pour 80 K€ et un crédit impôt famille pour 65 K€.

La société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 65 177 K€.

NOTE 27 - Rémunération des organes de direction

Le montant global des rémunérations brutes perçu par l'ensemble des membres du Directoire s'élève à 711 K€ pour l'exercice.

Le montant global des rémunérations brutes perçu par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance s'élève à 5 K€ pour l'exercice.

NOTE 28 - Engagements hors bilan

La ventilation par échéance des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux est présentée ci-après (en K€) :

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux	Total
Contrats de location simple	889
Engagement Crédits baux	434
Engagement envers ses salariés	398
TOTAL ENGAGEMENT DONNE	1 721
Engagement reçu de la filiale	-
TOTAL ENGAGEMENT RECU	-

Contrats de location simple

Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des locaux à compter de mi-mars 2016, est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. L'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 15 mars 2022 (23,5 mois).

Un second bail a été signé le 4 juillet 2019 avec la société Indivision Tisserand au titre de nouveaux locaux livrables le 1^{er} juillet 2021. Ledit bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale à compter de la mise à disposition des locaux, soit le 1^{er} juillet 2021. L'engagement hors bilan

au 31 mars 2020 correspond donc à la somme des loyers restants à payer à compter de la date d'effet du bail, avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 30 juin 2024 (36 mois).

Un contrat de location de constructions modulaires a été signé avec la société Algeco en date effet du 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 14 mois ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2020. L'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer jusqu'au terme (9 mois).

Le 17 janvier 2020, la Société a contracté une location longue durée sur un véhicule avec la société Diac pour une durée de 3 années. L'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer jusqu'au terme, soit le 16 janvier 2023 (33,5 mois)

Contrats Crédit Baux

Les 2 contrats Z0035683 et Z0108518 ont été signés en 2017 avec NCM Groupe BNP Paribas pour des instruments d'analyse pour une durée de 5 ans. Les 2 contrats A1A83631 et A1B32369 ont été souscrits en 2018 avec NCM Groupe BNP Paribas pour un appareil de pompage et des micro-ondes pour une durée de 5 ans. Deux nouveaux contrats, A1F74201 et A1G07260, ont été souscrits durant l'exercice auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour un spectromètre et un système de chromatographie. La durée de location est de 4 ans.

Crédit-bail	Coût entrée	Dotation		Valeur nette
		Exercice	Cumulée	
Z0035683	208 852	41 770	80 060	167 082
Z0108518	27 198	5 440	9 972	21 758
A1A83631	28 868	5 774	5 293	23 095
A1B32369	30 150	6 030	6 030	24 120
A1F74201	239 260	19 938	-	219 322
A1G07260	70 352	5 863	-	64 489
TOTAL	604 680	84 815	101 355	519 866

Crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulée	à 1 an	de 1-5 ans	à plus 5 ans	Total	
Z0035683	43 533	129 027	43 533	47 161	-	90 694	2 089
Z0108518	5 708	16 074	5 708	7 134	-	12 842	272
A1A83631	5 945	11 387	5 945	12 386	-	18 331	289
A1B32369	6 176	12 643	6 176	12 352	-	18 528	302
A1F74201	24 569	24 569	60 581	161 548	-	222 129	2 393
A1G07260	6 891	6 891	17 847	47 592	-	65 439	704
TOTAL	92 822	200 592	139 790	288 173	-	427 963	6 047

Engagements envers les salariés : Indemnité de départ en retraite

La société MedinCell S.A. a fait évaluer par un actuaire la valeur actuelle probable des indemnités à verser au titre du départ en retraite de ses salariés. Elle se monte à 398 K€ au 31 mars 2020.

Les principales hypothèses actuarielles sont :

Hypothèses actuarielles	31 mars 2020	31 mars 2019
Age de départ en retraite	Départ à taux plein Réforme 2013 (4)	Départ à taux plein Réforme 2013 (4)
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	1,20%	1,46%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	3,00%
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen de 1,94%.	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen de 1,94%.
Table de mortalité	INSEE H/F 2011-2013	INSEE H/F 2011-2013

Autre engagement donné

L'emprunt obligataire émis en 2016 est assorti d'engagements octroyés par MedinCell à l'émetteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce,
- un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par l'émetteur.

NOTE 29 - Contrat de liquidité

Depuis le 22 octobre 2018, la société a confié à la société de bourse KEPLER CHEUVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, contrat s'inscrivant dans le cadre d'une pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 K€ ont été affectés au compte de liquidité.

Au 31 mars 2020, dans le cadre du contrat de liquidité, 26 461 actions sont auto-détenues, ainsi que 38 K€ de liquidités.